

Ville de Paris

Encart au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris

N° 77 du mardi 6 octobre 1998

COMMISSION DU VIEUX PARIS



PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 7 juillet 1998

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 7 juillet 1998

SOMMAIRE

1. Liste des membres présents.
2. Signalement de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de l'hôtel Gaillard, sis 1, place du Général Catroux (17^e arr.) et de la piscine Pailleron, 20-34, rue Édouard Pailleron (19^e arr.).
3. Suites données aux vœux de la Commission : 26, rue d'Athènes (9^e arr.) et 7, rue Scribe (9^e arr.).
4. Présentation du projet de transformation d'une partie du couvent de Picpus, 39, rue de Picpus (12^e arr.).
5. Communication de MM. Michel Fleury et Guy-Michel Leproux : les fouilles de la Rotonde des Valois à Saint-Denis (Seine Saint-Denis).
6. Communication de M. Michel Fleury : un fer de reliure de la Ville sous la Monarchie de Juillet.
7. Rapport, par M. Michel Fleury, sur les demandes de démolition dans Paris : vœu en faveur de la conservation des éléments de décors intérieurs significatifs des immeubles sis 3 et 5, rue de la Paix (2^e arr.).

La séance est ouverte à quinze heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel Fleury, vice-président de la Commission.

1. Liste des membres présents :

Assistent à la séance : M. Michel Fleury, vice-président de la Commission, M^{mes} Béatrice de Andia, Catherine Bersani, MM. Bernard Billaud, Jean Dérens, M^{me} Geneviève Gille, MM. Michel Le Moël, Jean-Marc Léri, Guy-Michel Leproux,

M^{lle} Bernadette Prevost, MM. Christian Prevost-Marcilhacy, François Souchal, M^{lles} Juliette Valentin et Hélène Verlet, M. Robert Werner, M^{lle} Janine Cottillon, chargée de mission au Cabinet du Maire, M^{me} Nadine Robert, représentant M. le Directeur de cabinet, M. André Gohon, représentant M. le sous-directeur des Richesses artistiques, M^{me} Salan, représentant M. le directeur des Affaires culturelles, MM. Maurice Laurent, architecte-voyer général chargé de la sous-direction du Permis de construire, Denis Caillet, architecte-voyer en chef, Jean-Luc Morin-Depoortere, chef de la Section des démolitions et Jean Rolland, architecte-voyer à la section Patrimoine et Environnement.

Excusés : M^{me} Laure Beaumont-Maillet, MM. Jean Favier, membre de l'Institut, M^{re} Maurice de Germiny, MM. François Gasnault, Félix Gatier, M^{me} Harburger, M. Pierre Joste, M^{me} Marie-Thérèse Junot, conseiller de Paris, M. Michel Junot, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, adjoint au Maire chargée de la Culture et M. Eric Ollivier.

2. **Signalement de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de l'hôtel Gaillard, sis 1, place du Général Catroux (17^e arr.) et de la piscine Pailleron, 20-34, rue Édouard Pailleron (19^e arr.).**

M. Michel Fleury, président. - Messieurs, je suis heureux de vous annoncer que l'hôtel Gaillard, œuvre historiciste exemplaire de Jules Février, vient d'être inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en totalité, « y compris les décors intérieurs ainsi que les aménagements réalisés par Defrasse et Jansen en 1922 », en vertu d'un arrêté préfectoral du 28 mai dernier. Vous vous souvenez que nous avons demandé cette protection à deux reprises dans nos séances de février et de novembre 1997, alors que la Banque de France semblait vouloir se défaire de cet édifice ; M. le Maire de Paris a écrit au ministre de la Culture le 11 février 1998 pour demander une protection de l'État. Elle est obtenue et entièrement justifiée, eu égard à la qualité de l'édifice et de ses riches décors intérieurs, incluant des éléments anciens. Le ministère de la Culture n'aura pas renouvelé l'erreur d'appréciation commise il y a trente ans, lorsque il avait refusé de protéger le Palais Rose.

Autre protection : la piscine construite par l'architecte L. Pollet en 1933 rue Édouard Pailleron a été également, à la demande de l'architecte des Bâtiments de France cette fois, inscrite en totalité sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 19 juin dernier. Nous avons formé le vœu, lors de notre séance du 2 décembre 1997, qu'elle soit en partie conservée et non détruite en totalité.

3. **Suites données aux vœux de la Commission : 26, rue d'Athènes (9^e arr.) et 7, rue Scribe (9^e arr.).**

M. Michel Fleury, président. - Deux affaires évoquées lors de nos précédentes séances d'avril et de juin reviennent à l'examen après plusieurs réunions de concertation avec les maîtres d'ouvrage et les Bâtiments de France.

La première concerne le bel immeuble d'angle sis 26, rue d'Athènes et rue d'Amsterdam (9^e arr.), l'un des premiers du lotissement de la Folie Tivoli, construit en 1830 (fig. 1), peut-être par Étienne-Hippolyte Godde (1781-1869), architecte de l'ancien séminaire Saint-Sulpice (aujourd'hui hôtel des Finances),



Fig. 1. - Immeuble de rapport 26, rue d'Athènes et 33, rue d'Amsterdam (9^e arr.), construit en 1830 (peut-être par E.-H. Godde) : vue depuis le carrefour, état en 1998 (Cliché M. Paturange - C.V.P.).

de Saint-Denis du Saint-Sacrement et, avec Lesueur, de l'agrandissement de l'ancien Hôtel de Ville, ainsi que de l'église de Boves (Somme). Nous avons demandé, lors de notre séance de juin dernier, qu'il ne soit pas surélevé d'un étage carré, eu égard à sa silhouette homogène et au dessin de son comble « en malle ». Deux visites sur place ont eu lieu avec le maître d'œuvre et son client ; des sondages ont été pratiqués pour reconnaître la nature de la charpente, qui est de bois mais non pas à petits bois, ce que pouvait laisser penser son arrondi important. Techniquement, une solution a été trouvée et le maître d'ouvrage s'engage à réaliser une rénovation de l'immeuble sans surélévation du comble, qui sera aménagé au mieux. Le dernier niveau ne serait pas éclairé par des lucarnes de second rang, mais par des parties vitrées arrondies épousant la forme du comble. En revanche, il apparaît que l'escalier à vide central ne peut être sauvé et qu'un pylône d'ascenseur sera installé au milieu ; néanmoins, les marches seraient conservées. Telle est la solution que nous avons négociée et qui a recueilli l'assentiment de toutes les parties : je viens vous demander si elle vous convient ?

(La Commission adopte cette solution).

Une affaire plus délicate était celle d'un immeuble situé 7, rue Scribe (9^e arr.), proche de l'Opéra, édifice homogène construit sous le Second Empire. Cet immeuble devait être vidé et restructuré en totalité pour abriter des bureaux. Dans notre séance d'avril dernier, nous nous étions élevés contre une telle opération, compte tenu du bon état de l'immeuble et de la présence de beaux décors intérieurs Second Empire. Trois visites sur place ont eu lieu, dont deux avec les services de l'Etat, ainsi qu'une longue réunion à Morland avec les services du Permis de construire ; aucune solution d'entente n'avait été trouvée lors de notre séance de juin. Devant la détermination de l'Administration, le maître d'ouvrage a accepté de conserver l'appartement du bel étage (le second, si l'entresol est appelé premier), avec ses murs de refend et ses plafonds à moulures, ainsi qu'une pièce à boiseries (fig. 2) dans le bâtiment du fond de la cour, au même étage. Si le grand escalier, actuellement dénaturé par un pylône d'ascenseur, ne peut être gardé, le passage cocher avec son décor sera préservé et le petit escalier situé dans l'aile du fond, dont la rampe de fonte est richement travaillée (fig. 3), sera maintenu jusqu'à l'entresol (au-delà, la rampe perd tout caractère original). C'est une solution raisonnable et qui a rencontré l'agrément de toutes les parties.

(La Commission se félicite de cette solution).

4. **Présentation du projet de transformation d'une partie du couvent de Picpus, 39, rue de Picpus (12^e arr.).**

M. Michel Fleury, président. - Messieurs, nous sommes saisis, en amont, d'un projet de transformation d'une partie de l'ancien couvent de Picpus, insigne lieu de mémoire du Paris révolutionnaire. L'histoire de cet établissement a été faite par nos regrettés collègues Lucien Lambeau et surtout G. Lenôtre qui est, rappelons-le, enterré au cimetière quoique ne descendant pas d'une victime de la Terreur.

Il convient de distinguer deux parties : d'abord le grand jardin et le cimetière lui-même, propriété de la société en tontine des familles de victimes, qui vient d'être entièrement inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 20 mai dernier ; d'autre part, le couvent de l'Adoration perpétuelle, fondée sous le Consulat, qui occupe les bâtiments du siècle dernier situés



Fig. 2. - Immeuble de rapport Second Empire, 7, rue Scribe (9^e arr.) : vue d'une partie du décor d'un salon du premier étage du bâtiment au fond de la cour (Cliché D.R.).



Fig. 3. - Immeuble de rapport Second Empire, 7, rue Scribe (9^e arr.) : vue du départ du petit escalier situé dans le bâtiment au fond de la cour. (Cliché D.R.).

à droite de la cour d'honneur (n° 35, rue de Picpus). Les religieuses ont, en vertu d'un accord, la jouissance de la chapelle, construite par l'architecte Frœlicher en 1854. Depuis quelques mois, désirant réaménager leur couvent et établir une maison de retraite aux normes modernes, elles ont monté une opération en deux temps. La transformation du couvent, qui sera recentré dans les bâtiments proches de la cour d'honneur et de la cour Notre-Dame (n° 37, rue de Picpus), consistant en travaux que nous avons examinés lors de notre séance du 5 mai dernier et qui n'appellent pas de nouvelles remarques de notre part.

Ceux de la maison de retraite prévue dans l'autre partie des bâtiments du couvent, autour de la cour dite de Saint-Michel (n° 39, rue de Picpus), avaient un caractère destructeur. Plusieurs visites sur place et des discussions ont alors eu lieu et l'architecte des Bâtiments de France, M. Alain Terseur, a rejeté ce projet. Le maître d'ouvrage a fait appel à une nouvelle équipe qui vient aujourd'hui nous présenter un autre projet de maison de retraite. Nous allons l'examiner pour voir si l'esprit des lieux et le patrimoine sont suffisamment pris en compte.

Je vous montre d'abord l'état actuel. Sur la rue se dresse un long bâtiment construit au milieu du XIX^e siècle, peut-être sous la direction de Frœlicher, qui est sobrement décoré et homogène (fig. 4) ; il doit être réhabilité et recevoir des lucarnes de charpente ouvertes dans le brisis.

Deux portes cochères s'ouvrent au rez-de-chaussée, conduisant à gauche à la cour Notre-Dame et à droite à la cour Saint-Michel. Cette dernière, de forme



Fig. 4. - Couvent de l'Adoration perpétuelle, 39, rue de Picpus (12^e arr.) : façade sur la rue de Picpus, milieu XIX^e; état en 1998 (Cliché M. Paturange - C.V.P.).



Fig. 5. - Couvent de l'Adoration perpétuelle, 39, rue de Picpus (12^e arr.) : façade de l'ancien hôtel Bigot sur la cour Saint-Michel, d'époque Restauration ; état en 1998 (Cliché M. Paturange - C.V.P.).



Fig. 6. - Couvent de l'Adoration perpétuelle, 39, rue de Picpus (12^e arr.) : petit escalier de service, situé au premier étage de l'ancien hôtel Bigot, d'époque Restauration ; état en 1998 (Cliché M. Paturange - C.V.P.).



Fig. 7. - Couvent de l'Adoration perpétuelle, 39, rue de Picpus (12^e arr.) : façade sur le jardin, de style néo-classique ; état en 1998 (Cliché M. Paturange - C.V.P.).

approximativement carrée, est bordée sur trois côtés de bâtiments assez tristes, les ailes ayant été fort mal ravalées au ciment. En revanche, au fond, entre la cour et le jardin, s'élève un corps de logis double plus ancien, qui présente sur la cour une belle façade néo-classique de style Charles X, d'un étage carré sur entresol (fig. 5). L'intérieur a souffert, mais conserve un escalier à rampe de barreaux ronds sur limon, de belles croisées à espagnolettes au premier et un petit escalier de service en vis de bois à noyau évidé, très intéressant (fig. 6). La façade sur le grand jardin de cette partie (fig. 7) est également de style néo-classique, plus sobre encore, mais malheureusement, une aile de briques, trop haute, a été bâtie contre le mur mitoyen sud et vient mordre sur la façade.

Lors des discussions que nous avons eues avec le maître d'ouvrage et son architecte, nous avons demandé que la façade sur la cour ne soit pas altérée et que son escalier et ses croisées restent en place. La vis étant mal située, le maître d'ouvrage propose son remplacement dans les futurs locaux. Les ailes sur cour seraient reconstruites et le revers de la façade sur rue légèrement épaissi. La façade sur le jardin et l'aile de brique seraient réhabilitées. Seule difficulté majeure : l'accès destiné aux pompiers. Pour que l'on puisse atteindre le jardin rapidement depuis la rue de Picpus, il impose d'ouvrir une nouvelle porte dans le bâtiment sur rue, large de trois mètres et assez haute ; il serait bon (c'est l'architecte des Bâtiments de France qui le demande) qu'elle soit fermée par une grille, plus élégante à coup sûr que de lourds vantaux de bois. Cet accès ouvrirait dans la cour Notre-Dame ; un second porche, large et haut, doit être aménagé dans le bâtiment du fond pour gagner le jardin. Il y a là une nécessité de fonctionnement, mais sur le reste, des engagements ont été pris par le maître d'ouvrage et je pense que cette concertation doit aboutir à un bon résultat - sous réserve bien entendu qu'elle soit exactement appliquée.

(Murmure d'assentiment)

5. Communication de MM. Michel Fleury et Guy-Michel Leproux : les fouilles de la Rotonde des Valois à Saint-Denis (Seine Saint-Denis).

M. Michel Fleury, président. - Messieurs, comme vous le savez tous, le ressort de compétence de la Commission s'étendait, de 1898 à 1967, au département de la Seine. Les fouilles mérovingiennes de la basilique de Saint-Denis, qui ont abouti à la découverte de la célèbre tombe d'Arégonde, femme de Clotaire I^{er}, et donc bru de Clovis ¹, et que je vais enfin publier en un gros volume à la fin de l'année, ont été exécutées à titre personnel par votre serviteur, assisté de deux collaborateurs de la Commission. Comme celui-ci avait alors décidé qu'elle contribuerait à la publication, j'ai pensé que je pouvais légitimement vous entretenir des résultats d'une fouille récente qui a eu lieu à Saint-Denis, encore que cette ville ne soit plus comprise dans notre ressort.

Cette fouille intéressait la Rotonde des Valois, insigne édifice de la Renaissance aujourd'hui disparu, qui flanquait au Nord la basilique royale (fig. 8). Autorisée par arrêté n° 95-369 du préfet de la région d'Ile-de-France en date du 6 avril 1995, elle a été exécutée du 25 août 1995 au 12 août 1996, sur la demande du directeur du Patrimoine qui m'avait prié de m'en charger personnellement. Outre le personnel de l'A.F.A.N. (M^{lle} Sophie Talin d'Eyzac et

1. Elle a été exposée, avec les plus beaux spécimens trouvés dans les autres sépultures, à l'Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, à l'occasion de l'exposition *Paris de Clovis à Dagobert* (n° 60 à 67 du catalogue publié en 1996 sous la dir. de Michel Fleury, Guy-Michel Leproux et Dany Sandron, éd. du Centre culturel du Panthéon).

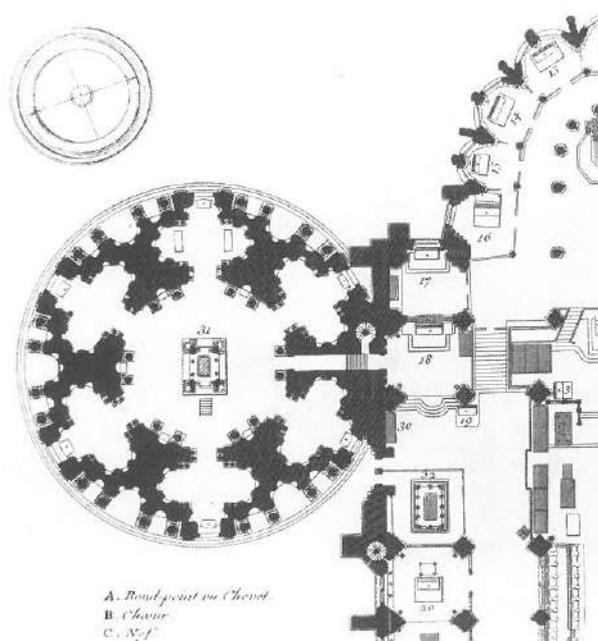


Fig. 8. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : plan du rez-de-chaussée, dessiné par A. Le Bland et gravé par Lucas, publié par Félibien en 1706 (Cliché C. Rapa - C.V.P.).

M. Jean-Michel Hoppan), elle a bénéficié du concours de la Commission du Vieux Paris en la personne de notre collègue M. Guy-Michel Leproux, de M. Didier Busson, chargé de mission pour l'archéologie à la Commission du Vieux Paris, et du personnel des services et des laboratoires de photographie et de topographie de la Commission municipale du Vieux Paris (en particulier MM. Michel Colland, Christian Rapa et M^{lle} Françoise Lagarde).

Elle avait pour but de déterminer si les substructions de la Rotonde des Valois avaient subsisté dans un état tel qu'elles puissent être présentées dans une crypte au sein du jardin situé au Nord de l'abbatiale, jardin que la commune voulait transformer en place publique.

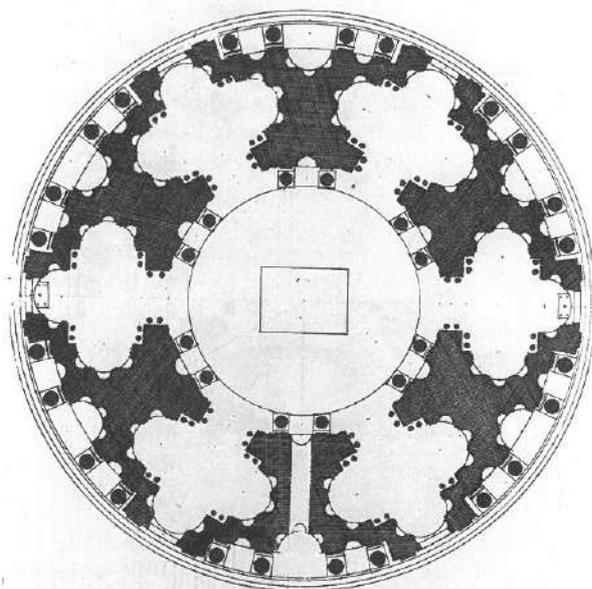
Si le monument a été étudié de façon approfondie (mais d'après les documents iconographiques, les textes imprimés et les archives seulement puisque, inachevé et tombant en ruine, il a dû être rasé à l'époque de la Régence) dans la remarquable thèse de doctorat de M. Thomas Lersch², il était nécessaire de vérifier l'exactitude du plan donné par Dom Michel Félibien au début du XVIII^e siècle³ (fig. 8) et de ceux, plus anciens, de Marot, dont l'un présente l'avantage de comporter des cotes chiffrées (fig. 9 et 10).

Plusieurs raisons ont malheureusement interdit de creuser la totalité du terrain qu'avait occupé l'édifice : la présence de grands arbres, la nécessité de laisser un espace de circulation nécessaire entre la fouille et le flanc de l'abbatiale pour l'accès des pompiers et un autre pour faire charrier et entreposer les terres et remblais à extraire, enfin l'insuffisance des crédits accordés. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, en nous fondant sur le plan publié par Dom Félibien, d'établir une tranchée de sondage orientée Est-Ouest, suffisamment longue pour qu'elle permette de mettre au jour les maçonneries qui auraient pu subsister après la récupération des matériaux (fig. 11).

Le sondage a donc été pratiqué parallèlement à la basilique. Nous sommes partis du centre supposé du monument jusqu'à sa limite extérieure. Ce sondage, de forme rectangulaire, mesurait, à sa base, 15 m de long sur 5 de large. Le décapage a été mené à la pelle mécanique par passes successives avec un godet lisse dans les remblais récents. La dernière couche, correspondant à la démolition

2. LERSCH (D' Thomas), *Die Grabkapelle der Valois in Saint-Denis*, Copy & Druck, Munich, 1995, in-12, 381 pp., 108 planches.

3. DOM MICHEL FÉLIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France...*, Paris, 1706, in-folio.



Plan de la sépulture des Rois de Valois à S^t Denis

Fig. 9. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : plan du rez-de-chaussée, xvii^e siècle, Wgravure de Jean Marot (1615-1679) (Cliché C. Rapa - C.V.P.).

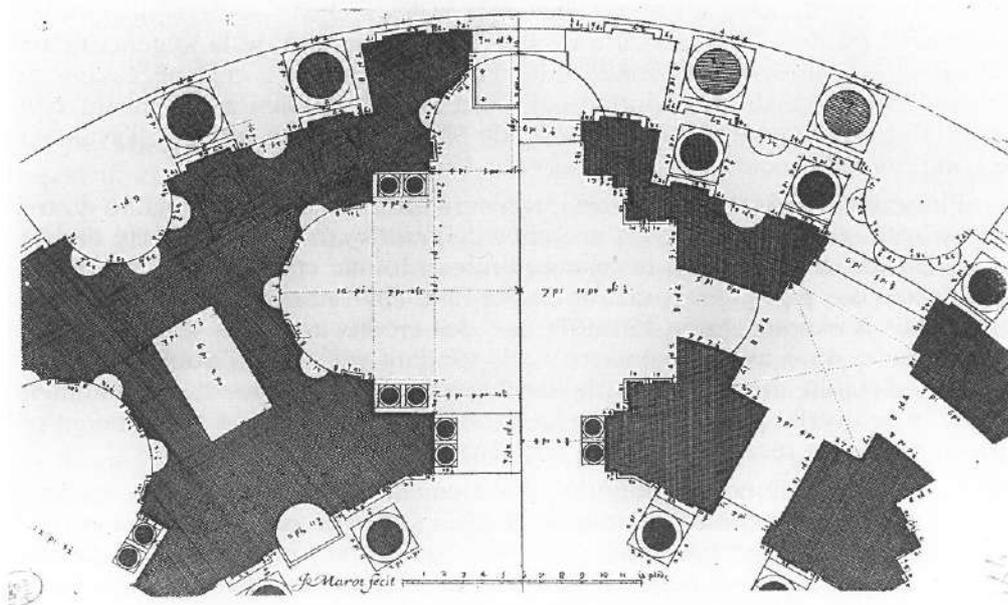


Fig. 10. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : plans cotés du rez-de-chaussée et du premier étage, xvii^e siècle, gravure de Jean Marot (1615-1679) (Cliché C. Rapa - C.V.P.).

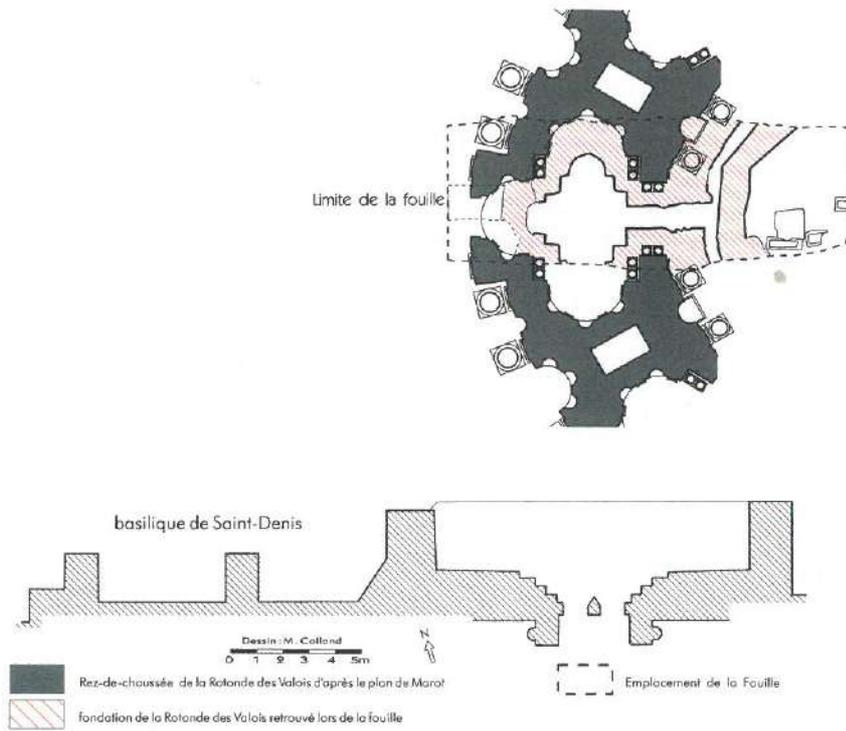


Fig. 11. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : implantation de la fouille par rapport au plan de Marot et fondations retrouvées (Dessin M. Colland - C.V.P.).

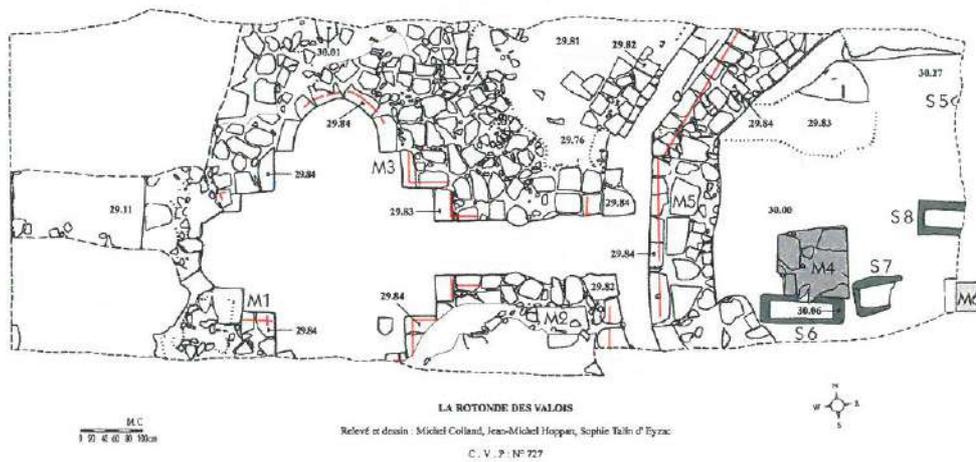


Fig. 12. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : relevé des fondations subsistant après la démolition et la récupération des matériaux sous la Régence. Les lignes tracées sur les pierres de fondation et rehaussées à la mine de plomb sont en rouge. Les sarcophages du Haut-Moyen Age sont en gris foncé (Dessin M. Colland - C.V.P.).

tion de la Rotonde, a été fouillée manuellement, le fond de fouille se trouvant à environ 2 m 60 sous le sol du jardin (entre les cotes 29, 11 et 30, 27). En haut, ce sondage avait une plus grande surface puisque ses parois avaient été talutées en partie supérieure, conformément aux règles de sécurité, tout en limitant au maximum le blindage pour fournir la meilleure vision stratigraphique possible. À l'Est, le talus avait un fruit d'un mètre environ (il était à cet endroit conforté par un blindage). Les talus des trois autres parois avaient un fruit de 2 m 30. La base du talus était verticale sur une hauteur d'un mètre.

La première couche rencontrée était constituée de remblais divers postérieurs à la démolition de la Rotonde (une tranchée dans la partie occidentale du sondage pourrait correspondre à l'une des reconnaissances infructueuses de Debret). Elle recouvrait une autre couche de remblais d'une épaisseur moyenne d'un mètre, composée de blocs calcaires, informes, sans aucun fragment sculpté, et auxquels adhérait encore du mortier. Seuls quelques moellons d'une petite maçonnerie de 30 cm de hauteur sans parement, appartenant peut-être au blocage central de la fondation de l'une des chapelles de la Rotonde, étaient conservés (fig. 12). Ce remblai recouvrait l'aire de circulation, bien marquée, de la démolition du monument au XVIII^e siècle. Il était caractérisé par de très petits éclats de calcaire agrégés par piétinement à du mortier, formant donc un sol très damé et recouvert de façon irrégulière d'une fine couche noirâtre.

La limite occidentale du terrassement nécessaire à l'implantation des fondations de la Rotonde a été retrouvée. En effet, la tranchée de fondation était parfaitement discernable parce qu'elle avait entamé quatre sépultures antérieures visibles dans la coupe ouest du sondage. Elles n'ont pas été fouillées et ont été laissées en place parce qu'elles étaient engagées dans le talus.

Dans la partie centrale ont été mises au jour quatre sépultures antérieures à la construction de la Rotonde (fig. 12). La plus profonde (S. 5) est une inhumation implantée dans le sol vierge à la cote 30, 27. Seuls son extrémité occidentale et le crâne du défunt apparaissaient dans l'emprise de la fouille. Il pourrait s'agir d'une sépulture mérovingienne, voire du Bas-Empire. Pour les raisons évoquées plus haut, elle n'a pas été fouillée et a été laissée en place. Les trois autres étaient en sarcophage. Ceux-ci avaient perdu leur couvercle et avaient été violés. Aucun des squelettes n'était en place. Ils étaient en contact direct avec la couche de démolition de la Rotonde. L'un était de pierre (S. 6) les deux autres (S. 7 et S. 8) de plâtre sans décor. Leur sommet est situé entre les cotes 30, 06 et 30, 38. On peut affirmer que la partie centrale ne pouvait être fondée plus bas que ce niveau.

Dans la partie centrale un blocage maçonné (M 4) a été dégagé. Dans l'angle Sud-Est du sondage, une partie d'un pilier maçonné (M 6) a également été découverte.

*

* *

M. Guy-Michel Leproux. - La fouille ne pouvait apporter d'éléments nouveaux pour la connaissance du rez-de-chaussée et à plus forte raison du premier étage de la Rotonde : la démolition du bâtiment et la vente aux enchères de ses matériaux en 1721, puis la vente du terrain en 1793 à un certain Dubois qui souhaitait exploiter les pierres des fondations ne laissaient guère d'espoir de retrouver des éléments des parties hautes. Et, effectivement, aucun fragment

susceptible d'avoir appartenu au monument n'a été mis au jour dans le remblai. En revanche, il a été possible de recueillir des informations très précises sur la partie la moins bien documentée de la Rotonde, à savoir le sous-sol, dont le plan, contrairement à ceux du rez-de-chaussée et du premier étage, n'avait jamais été gravé. Jusqu'ici, on le connaissait essentiellement par une coupe du monument gravée par Marot (fig. 13) et par des descriptions succinctes du début du XVIII^e siècle. Félibien précise : « Je ne dois pas omettre que dans les caves il y a des chapelles en pareil nombre et de la même forme que celles de dessus, ornées aussi de niches, mais sans colonnes ni pilastres »⁴. Le rapport de visite de 1719⁵ décrit quant à lui « dans la cave (...) une gallerie autour du mausolé avec six caveaux au dessous et suivant le plan des chapelles du rez de chaussée, et un autre caveau sous ledit mausolé où l'on entre par une ouverture couverte d'une grille, dans lequel sont plusieurs cercueils de plomb ». S'appuyant sur ces éléments, M. Thomas Lersch⁶ concluait que le plan de la crypte correspondait dans les grandes lignes aux dispositions du rez-de-chaussée, avec une pièce circulaire sous le tombeau, entourée d'un « déambulatoire » à partir duquel on pénétrait dans six chapelles de mêmes dimensions que celles du rez-de-chaussée.

La fouille permet de préciser et même, sur certains points, de modifier cette interprétation. En effet, il apparaît que le citoyen Dubois n'a que partiellement mis à exécution son projet de récupérer les fondations. Le sondage effectué a permis de déterminer le plan de l'une des chapelles de la crypte et d'une partie du couloir de circulation qui reliait les six chapelles entre elles : ce plan est donné par des lignes tracées sur les pierres de fondation, qui ont certainement servi à régler la première assise des murs (fig. 12 et 14) (on sait par un devis de 1582 que ces murs étaient en pierre de taille). On constate que les chapelles de la crypte, si elles avaient bien un plan identique à celui des chapelles du rez-de-chaussée, étaient de dimensions plus réduites (5 mètres 20 dans leur plus grande largeur contre 8 mètres 06, dimension donnée par le plan coté de Marot et confirmée par les autres sources). La largeur des couloirs d'accès à chaque chapelle et du couloir de circulation correspond à celle donnée dans le devis de 1582 qui prévoyait leur achèvement, à savoir quatre pieds (1 mètre 30). Ce couloir ne donnait pas, comme le pensait M. Lersch, sur une pièce circulaire située au centre de la crypte : à cet endroit, les terres n'avaient pas été creusées, sauf sous la sépulture d'Henri II, où un caveau avait été établi, mais auquel on accédait directement depuis le rez-de-chaussée par un escalier ménagé devant le monument funéraire.

On constate ainsi que la coupe du sous-sol donnée par Marot est fantaisiste, puisqu'elle reproduit les dispositions du rez-de-chaussée, ce qui n'était pas le cas. De plus, cette coupe donnerait une hauteur sous voûte de près de quatre mètres pour la crypte, alors que celle-ci ne pouvait guère excéder 2 m 60, qui est la hauteur séparant la limite inférieure de la fouille du sol de la basilique.

Toutefois, plusieurs éléments nous font encore défaut pour parvenir à une compréhension complète du bâtiment : la profondeur des fondations au-delà du sol de la crypte, l'implantation exacte des fondations de la colonnade extérieure, les dimensions du caveau situé sous le monument funéraire et l'existence

4. FÉLIBIEN, *op. cit.*, p. 566.

5. Bibl. nat., Estampes, fonds Robert de Cotte, Hd 135, publié par Lersch, *op. cit.*, pp. 288-293.

6. *Op. cit.* à la note 2, p. 16.

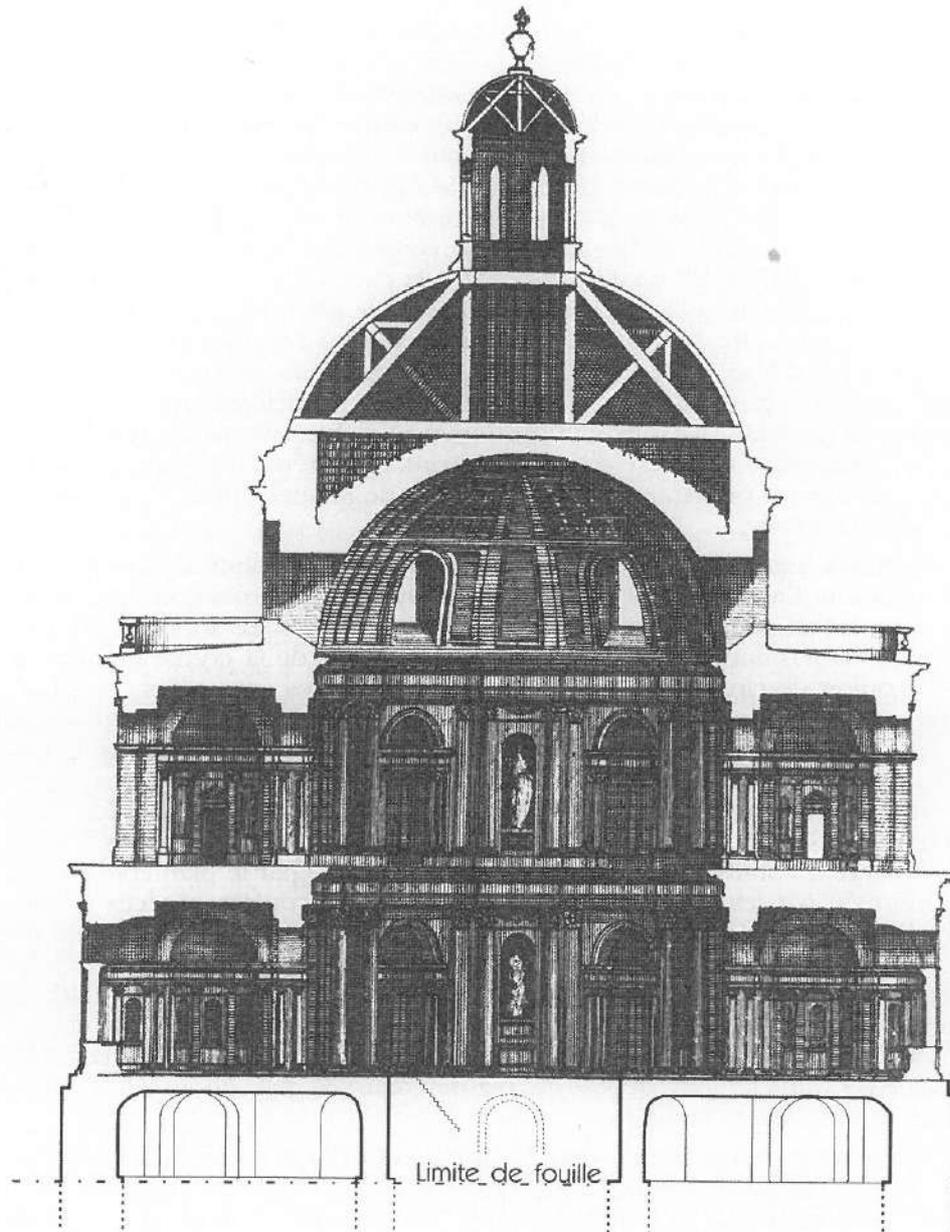


Fig. 13. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : coupe du monument, XVII^e, gravure de Marot rectifiée d'après les découvertes de la fouille (Dessin M. Colland - C.V.P.).

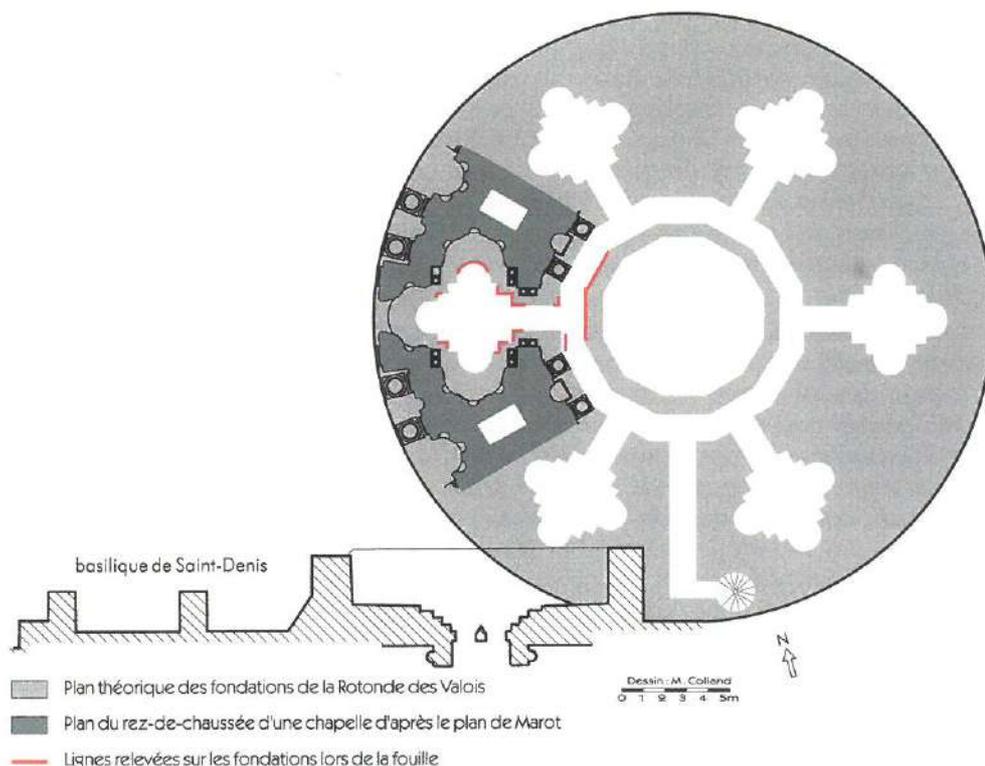


Fig. 14. - Rotonde des Valois à Saint-Denis : restitution théorique du sous-sol par Guy-Michel Leproux (Dessin M. Colland - C.V.P.).

ou non d'autres caveaux entre les chapelles du rez-de-chaussée, ces caveaux étant seulement figurés sur un plan partiel gravé par Marot au XVII^e siècle.

(Applaudissements).

M. Michel Fleury, président, félicite M. Guy-Michel Leproux des précisions nouvelles qu'il apporte sur un monument illustre de l'architecture de la Renaissance.

6. Communication de M. Michel Fleury : un fer de reliure de la Ville sous la Monarchie de Juillet.

M. Michel Fleury, président. - Les débuts de la monarchie de Juillet furent marqués par une véritable chasse aux fleurs de lys. Les armoiries de la ville de Paris, ville où s'était déclenchée l'insurrection, en furent aussitôt victimes. Leur chef, celui des « bonnes villes », pourtant emblème historique de la Ville depuis six siècles, fut mutilé de ses fleurs de lys sans pour cela qu'on décidât de fixer des armoiries nouvelles. Il semble que ce fut par prudence que rien n'ait été décidé officiellement lors des années d'agitation qui suivirent les journées de Juillet : le résultat a été que la fantaisie des architectes a pu se donner libre cours de la façon la plus fâcheuse.

L'ouvrage classique du comte Anatole de Coëtlogon, *Les armoiries de la Ville de Paris*, complété par Lazare-Maurice Tisserand et publié dans la collection de l'Histoire générale de Paris en 1874-1875, le constate mais se montre très peu explicite sur les armoiries portées par la Ville sous la Monarchie de Juillet, la II^e République et les débuts du Second Empire. Il se borne à dire ¹ : « *À cette époque, sans qu'il y ait aucune ordonnance rendue à cet égard, les fleurs de lys... disparurent de tous nos édifices publics et des armoiries des villes. Les frères tiges de fleurs qui servaient de supports à celles de Paris tombèrent également ; mais la couronne murale et ses quatre tours se maintinrent au sommet de l'écusson municipal.*

L'administration communale de Paris, en arrachant les fleurs de lys de son écusson, ne décida rien relativement au chef... Tout en plaçant ses armoiries sur les nombreux monuments qu'elle éleva de 1830 à 1853, la Ville, uniquement préoccupée de conserver son navire emblématique, ne songea point à déterminer héraldiquement son blason ; aussi est-il impossible, au milieu de la confusion qui règne à cet égard, de s'arrêter à un type particulier. Nous indiquerons néanmoins, comme le plus ordinairement en usage, celui où les fleurs de lys sont remplacées par des étoiles d'or. On trouve aussi, écrit-il, « *soit des étoiles d'or, soit un tiercé en pal d'azur, d'argent et de gueules, à cause du drapeau tricolore, soit des abeilles d'or comme sous le Premier Empire* ». ²

Coëtlogon ajoute, non sans raison : « *Au point de vue héraldique, cette époque fut, à Paris surtout, un temps de confusion et d'erreur* ». On peut le constater au vu des reproductions qu'il donne de blasons particulièrement saugrenus ornés d'absurdes galères (qui eussent coulé aussitôt qu'on les eût mises à l'eau) ³.

A signaler aussi, toujours d'après Coëtlogon, qui l'a tiré de la monographie de l'Hôtel de Ville de Calliat, le décor de l'une des cheminées monumentales de la Salle du Trône de l'ancien l'Hôtel de Ville où le chef semble avoir été composé d'une fasce coupée de gueules et d'azur.

La suppression des fleurs de lys du chef mutilait le blason de la Ville d'une marque vénérable attachée à son histoire depuis le xiv^e siècle : c'est pourquoi le Second Empire prit, lui, le soin de le rétablir par un décret du 24 novembre 1853. Il figure toujours, rappelons-le, dans les armes légales et officielles de la Ville, les III^e et IV^e Républiques s'étant bornées simplement à suspendre en dessous de l'écu la croix de la Légion d'honneur, la croix de Guerre et, enfin, la croix de la Libération.

L'origine de ces figurations de navires « à l'antique », prétendues trirèmes qui n'auraient jamais pu voguer sur la Seine ni d'ailleurs nulle part, doit être recherchée dans l'héraldique impériale. Napoléon, pour lequel toutes les institutions de l'Empire français devaient reconstituer un « Ancien Régime » épuré et rendu compatible avec les acquis révolutionnaires (avant tout, la vente des biens nationaux) entendit, à côté de celle de la noblesse impériale, établir une hiérarchie des villes et, par décret du 17 mai 1809, leur rendit ou leur donna systématiquement des armoiries qui étaient mises au [mauvais] goût du jour. Celles de la capitale, qui était bien entendu de la première classe et « bonne

1. Tome I, p. 154.

2. Nous n'avons point trouvé d'exemple de ces abeilles sous la monarchie de Juillet.

3. Tome I, pp. 156 *sqq.*

ville » de l'Empire français, portèrent en chef trois abeilles au lieu des fleurs de lys d'or, nombre des armes de France. Il y a là un rappel évident, comme le terme de « bonne ville », de la volonté de revenir à un état des choses qui paraît, de nos jours, avoir été alors très ancien mais qui ne datait en réalité que de vingt ans (1789-1809) et que tous les Français d'âge mûr avaient connu. Le 12 avril 1810, le préfet de la Seine, Frochot, invita le Conseil général faisant office de Conseil municipal à délibérer sur la composition des armoiries dont Paris devait demander la concession. La correspondance relative à cette affaire, détruite dans les incendies allumés par la Commune de 1871, avait été heureusement copiée par Coëtlogon qui l'a publiée dans le tome II de son ouvrage (appendices xxxiv à xxxviii). On peut ainsi comprendre comment s'est imposée la burlesque forme de galère qui prévalut ensuite sous la monarchie de Juillet ; c'est que le rapporteur de cette commission établie par Frochot pour fixer l'aspect de la nef fut Charles-François Petit-Radel, dont le respect pour l'art du moyen âge, duquel dataient les armoiries à restituer, laissait assurément à désirer : n'était-il pas l'auteur d'une recette, exposée au salon de 1810, permettant de faire crouler, en quelques minutes, comme un château de cartes, une église gothique ?

Le rapport de Frochot (reproduit par Coëtlogon, t. II, pp. 179-180) marque bien que ce sont les élucubrations pseudo-étymologiques répandues depuis la Renaissance, lesquelles faisaient venir le nom de Paris de la déesse Isis (Paris = Par-Isis)⁵ qui ont conduit Petit-Radel, auteur du rapport mis sous le nom du Conseil général, à préconiser ce motif de galère adopté par la monarchie de Juillet. Il y est dit (t. II, p. 180) qu'il « résulte du rapport de cette Commission, fait par M. Petit-Radel, un de ses membres, que l'on ne peut vraiment indiquer que par conjectures les raisons qui ont fait choisir le vaisseau pour pièce principale du blason de la Ville de Paris. Néanmoins, après avoir démontré l'origine de l'institution des armoiries en général, le rapporteur prouve d'une manière assez satisfaisante que celles de Paris ont du rapport avec le culte d'Isis, qui était autrefois universellement répandu dans les Gaules.

Désirant conserver le type de ce blason, la Commission a proposé de le maintenir mais de le réduire à la simplicité qu'il devait avoir à son origine ; elle a, en conséquence, tracé un modèle des nouvelles armoiries, dans lequel se trouvent réunis tous les attributs de la déesse Isis, tels qu'ils sont représentés dans la table Isiaque.

Cette composition me paraît, en effet, se rapprocher davantage de son institution originare, et, si les raisons déduites dans le rapport de M. Petit-Radel vous déterminent à adopter cette composition, la demande à faire au Gouvernement pourra se présenter immédiatement ».

D'où le blason impérial de la Ville reproduit par Coëtlogon (t. I, p. 151) et sur la page de titre du bel ouvrage de M. Jean Tulard, *Le Consulat et l'Empire*, 1983 (collection de la « Nouvelle histoire de Paris »). Il figure une sorte de nef antique à voile latine, dont la proue, recourbée comme la poupe, est surmontée d'une statue d'Isis assise dans un fauteuil ! C'est de cette figuration de navire à l'antique, aggravée de rames, en façon de trirème, que sont venues les lourdes barcasses sculptées que Coëtlogon a reproduites. Quoiqu'elles fussent d'un style

4. RÉAU (Louis), *Histoire du vandalisme*, édition augmentée, Paris, Laffont, coll. Bouquins, 1994, pp. 561 et 569.

5. BARROUX (Marius), *Les origines légendaires de Paris*, dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires...*, t. VII, 1955, pp. 7-40 (article publié et complété par Robert Barroux).

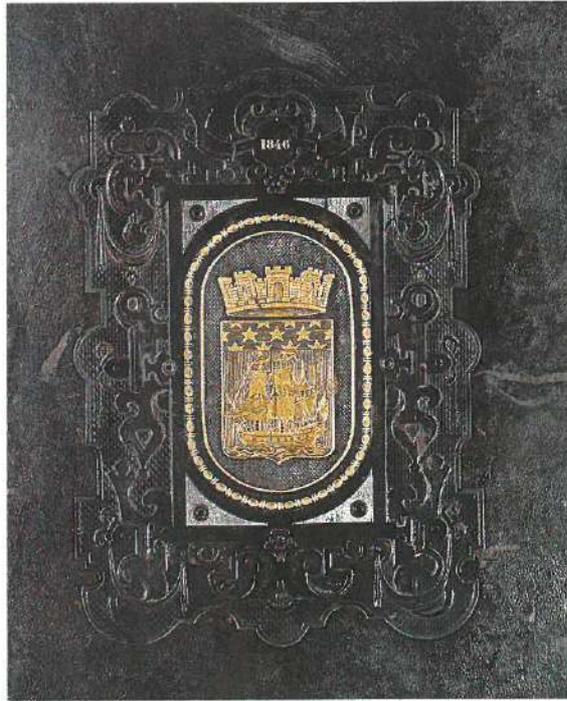


Fig. 15. - Monographie de l'*Hôtel de Ville de Paris*, de V. Calliat, 1844, reliure de 1846 : premier plat, avec le blason de la Ville retouché (les fleurs de lys du chef ont été remplacées par des étoiles). (Cliché J.-L. Godard - C.V.P.).



Fig. 16. - Monographie de l'*Hôtel de Ville de Paris* de V. Calliat, 1844, reliure de 1846 : second plat, avec les armes de la Municipalité d'après un sceau de 1412 (Cliché J.-L. Godard - C.V.P.).

déplorable, j'en ai, faute de mieux, reproduit une sur la quatrième page de couverture de la Bibliographie des publications officielles de la ville de Paris et du département de la Seine, établie par M. Pierre Casselle, t. I, 1991⁶.

J'aurais mieux fait de choisir un autre document, bien meilleur, dont je vais vous parler. Il s'agit d'un exemplaire de la fameuse monographie intitulée : *Hôtel de Ville de Paris, mesuré, dessiné, gravé, et publié par Victor Calliat, architecte, inspecteur de l'Hôtel de Ville avec une histoire de ce monument et des recherches sur le gouvernement municipal de Paris par Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'École royale des chartes*, Paris, chez l'auteur rue des Bernardins, 32 et chez Carilian-Gœury et Victor Dalmont libraires, quai des Augustins 39, 1844, in-folio max.

L'exemplaire que je possède est relié en plein veau noir, le premier plat est encadré d'un filet à froid, puis, en allant vers l'intérieur, d'un filet doré, enfin d'un cadre à double filet frappé à froid, aux angles garnis de fleurons. Au centre est un décor frappé à froid : grand cartouche de style Renaissance, qui porte, en or, le blason de la Ville : de gueules au navire d'argent voguant sur une mer du même (ce n'est plus une grosse galère, mais un vaisseau à trois mâts comme on en voit sur les armes de la Ville au XVIII^e siècle), au chef cousu d'azur semé d'étoiles d'or (fig. 15). Au-dessus, frappé en or, dans un oculus, la date 1846. Ce qui est remarquable, c'est que le second plat porte, lui, la reproduction d'un sceau de 1412 (lui-même gravé dans la planche de la monographie de Le Roux de Lincy qui figure les différents sceaux de la Ville du XII^e siècle à 1734) (fig. 16), où la nef, si elle n'est pas surmontée du chef traditionnel, est toutefois cantonnée de deux fleurs de lys d'or, la troisième étant placée à la pomme du mât.

Je crois voir là un retour volontaire mais discret aux anciennes armes municipales, cela d'autant plus que la page de titre de l'ouvrage porte bel et bien les armes anciennes de la Ville de 1582, dessinées et gravées par Calliat (et reproduites par Coëtlogon). Retour officiel puisqu'il s'agit d'une publication dont les souscripteurs étaient la Liste civile, la Ville de Paris, le ministère de l'intérieur et Salvandy, ministre de l'Instruction publique (à titre personnel) parmi beaucoup d'autres. Rien n'aurait été alors pourtant plus facile, si l'on avait toujours voulu bannir les fleurs de lys des anciennes armes, d'adopter le sceau des marchands de l'Eau (et non de la Ville) des environs de 1200 qui ne comporte que la nef et que, d'ailleurs, Le Roux de Lincy reproduit dans son ouvrage. Cela n'a pu avoir été fait sans l'accord de Rambuteau, préfet de la Seine à qui l'ouvrage est d'ailleurs dédié par Calliat. Ce modeste retour vers l'ancienne tradition ne pouvait que plaire à Louis-Philippe, qui avait cruellement souffert de se voir privé de ses armes familiales, et à Guizot, si favorable à l'étude du passé médiéval.

La reliure elle-même, de deux ans postérieure à l'édition, est certainement non moins officielle puisqu'il en existe un exemplaire rigoureusement identique à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, exemplaire offert... au bey de Tunis !

Nous avons donc, en complément au Coëtlogon et au grand *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*⁷ (qui, il est vrai, ne traite pas des reliures armoriées des villes du XIX^e siècle), un fer de reliure aux armes de la

6. Publication de l'Institut d'histoire de Paris, éditée par la Commission des travaux historiques de la Ville de Paris, qui forme le fascicule XIX de la Sous-Commission de recherches d'histoire contemporaine.

7. Dû à Eugène Olivier, à Georges Hermal et à Robert de Roton, 1924-1938, 30 vol. in-4°.



Fig. 17. - Portrait de Jacques-Séraphin Lanquetin par Jules Marc François Frappaz, 1856, huile sur toile. Musée de Pontarlier (Cliché D.R.).

Ville sous Louis-Philippe que je crois inédit. L'exemplaire dont je vous présente la photographie porte un envoi frappé en tête du premier plat à :

M^e. LANQUETIN, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL (DE PARIS).

Preuve nouvelle du caractère officiel de l'envoi. Lanquetin a joué un rôle important à l'époque (il réclamait le déplacement des Halles), rôle qui a été étudié par notre regretté collègue Pierre Lavedan dans une publication de la Commission des Travaux historiques⁸. Sa biographie vient d'être écrite par une de ses descendantes qui en a obligeamment envoyé un exemplaire à la Commission. Cet ouvrage⁹ nous donne en illustration la reproduction de son portrait, conservé au musée de Pontarlier (fig. 17).

Je pense que la Commission souhaitera adresser ses remerciements à l'auteur (*murmure d'assentiment*).

7. Rapport, par M. Michel Fleury, sur les demandes de démolition dans Paris : vœu en faveur de la conservation des éléments de décors intérieurs significatifs des immeubles sis 3 et 5, rue de la Paix (2^e arr.).

M. Michel Fleury, président. - Messieurs, nous avons aujourd'hui à examiner la liste n^o 5, portant sur les demandes de démolition déposées entre le 1^{er} et le 31 mai 1998.

- 61, rue des Petits-Champs (1^{er} arr.) (98.23377), vous vous souvenez de cette regrettable affaire, évoquée lors de notre séance du mois d'avril dernier. Elle concerne une très belle maison Louis XV, vers 1740, à façade de pierre de taille et dont le balcon sur rue est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1925. Les six grandes croisées anciennes de chêne du premier étage au-dessus de l'entresol ont été illégalement détruites et remplacées, il y a deux mois, par le nouvel acquéreur et son architecte ; la Ville a dressé un procès-verbal d'infraction qui a été transmis au procureur de la République. A l'occasion d'une visite sur place du Contrôle, on avait découvert que le pétitionnaire avait également créé sans autorisation une mezzanine dans une des pièces. Il vient aujourd'hui demander la régularisation de ces travaux. Accepter un fait paraît constituer un précédent dangereux.

(*Murmure d'assentiment*).

- 104, rue de Rivoli et 1, rue des Halles (1^{er} arr.) (98.23493), voici un immeuble d'angle Second Empire, construit lors de l'aménagement des abords de la place du Châtelet. Les travaux portent sur la rénovation d'un magasin à rez-de-chaussée.

- 5-7, rue de Roule (1^{er} arr.) (98.23593), il s'agit d'une affaire malheureuse. Ces deux maisons, construites sous Louis XIV lors de l'ouverture de la rue par deux spéculateurs et bâties sur un modèle uniforme, ont été vandalisées il y a plusieurs années ; toutes deux ont perdu leurs escaliers, remplacés par des murs de béton. Au 7, subsiste, au dernier niveau, qu'ont visité MM. Gady et Rolland,

8. Paris, Sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, fasc. 9 : *La question du déplacement de Paris et du transfert des Halles au Conseil municipal sous la Monarchie de Juillet*, par Pierre LAVEDAN, ... - Paris, Impr. municipale, 1969, 27 cm, 138 p. et 5 pl.

9. DELSAUX-GINDRE (Denise), *Jacques-Séraphin Lanquetin ; un Franc-Comtois du XIX^e siècle à l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris, 1928, 29 cm 5, 288 p.

un morceau de limon d'un ancien escalier en bois à balustres¹. Au 5, une partie du toit a été retirée depuis longtemps et une bâche recouvre la charpente. Le nouveau propriétaire, l'imprimerie Maulde et Renou, établie dans le quartier depuis le règne de Louis-Philippe, entend réhabiliter les deux maisons et les rendre à l'habitation, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

- Les 3-5, rue de la Paix, 4-6, rue Volney et 5, rue des Capucines (2^e arr.) (98.23365), étaient naguère le siège du comptoir des Entrepreneurs. J'ai visité les lieux avec les architectes et MM. Laurent, Rolland et Gady. Les quatre immeubles concernés sont bien connus et une étude préalable en a été faite.

L'actuel projet vise à établir un hôtel de tourisme de luxe et procède par destruction totale des intérieurs, avec maintien des façades. Sur la rue de la Paix, on trouve deux immeubles du Second Empire à façade de pierre : le n° 3 est signée « MÊNARD architecte » et daté de 1854. Son rez-de-chaussée a été altéré et doit être rétabli avec une nouvelle porte de même style. Pour des questions de hauteur de plancher, cette façade doit être maintenue en place mais remontée sur vérins. Au n° 5, une seconde façade, non signée mais de la même époque, serait maintenue en place ; on demande en revanche l'agrandissement du portail qui est d'origine. Il a été obtenu en principe, lors de la visite, que le portail du 5, qui doit disparaître, soit remplacé au 3, les dimensions correspondant.

Les intérieurs de ces deux immeubles sont sans caractère, à l'exception, au rez-de-chaussée du n° 3, d'un beau décor de magasin de luxe en bois et marbre dont nous avons demandé la conservation. Sur la rue des Capucines, se dresse un immeuble de 1911, dont le rez-de-chaussée et l'entresol ont été fâcheusement dénaturés. Le pétitionnaire se propose de rétablir cette façade d'après les élévations jointes au permis de 1911, ce dont il y a lieu de se réjouir. Enfin, aux n°s 4-6, rue Volney, un bon immeuble de style Louis-Philippe à façade de pierre a conservé son caractère, à l'exception du rez-de-chaussée orné de grilles de style années 50. Là doit être aménagé un passage pour voitures dont le traitement doit être fait avec soin. Nous avons demandé (et en principe obtenu) que, de ce côté, les croisées de bois d'origine, la rue étant peu bruyante, soient conservées en place.

- 10, rue du Quatre Septembre, 79, rue de Richelieu et 1, rue Ménars (2^e arr.) (98.23227), il s'agit de travaux mineurs (remise en état et création de lucarnes suivant un modèle du XIX^e siècle) sur un immeuble construit en 1869 par l'architecte Dauvin, qui l'a signé. Il a été visité par MM. Gady et Rolland. Signalons que le pétitionnaire conserve les plans de l'immeuble du siècle dernier qui montrent que la majeure partie des intérieurs était déjà occupée par des bureaux.

- Au 10, rue du Sentier (2^e arr.) (98.23157), on trouve un petit hôtel datant du règne de Louis XIV, qui a été visité par MM. Gady et Rolland ; le projet de remise en état de la partie sur rue, avec curetage partiel de la cour, est satisfaisant mais l'architecte avait malencontreusement prévu d'établir un pylône d'ascenseur dans la cage de l'escalier, qui a conservé sa rampe de fer forgé fin XVII^e. Après discussion, il a accepté de revoir son projet. C'est là une bonne nouvelle.

(Murmure d'assentiment).

- 8, rue Rollin (5^e arr.) (98.63152), il s'agit d'une affaire déjà ancienne. On trouve là une vaste parcelle, dépendant avant la Révolution du couvent des

1. CHASTEL (André), *L'îlot du Roule : étude topographique...*, dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires...*, 1966 (1967), dépliant G, signale deux escaliers à rampe de fer.

Pères de la Doctrine Chrétienne et où Rollin passe pour avoir vécu. Sur la rue se trouve deux maisons anciennes, séparées par un portail bas. Le vaste terrain situé en arrière est occupé par de fort médiocres bâtisses qui doivent disparaître. L'actuel projet, qui émane de l'O.P.A.C. et qui est destiné à une maison internationale des Universités d'Ile-de-France, est plus satisfaisant que le précédent, qui avait provoqué un tollé général. Mais notre compétence est limitée puisqu'il s'agit d'un « permis préfet ».

- Le 8-16, rue de l'Abbé Grégoire et 83, rue de Sèvres (6^e arr.) (98.23326) est le siège de la congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus. Les travaux demandés sont insignifiants mais je vous signale que, sur la rue de l'Abbé Grégoire, il a déjà été procédé à des « améliorations » tout à fait choquantes : moellons du mur de clôture mis à nu, croisées anciennes remplacées par des fenêtres en PVC, comble redressé avec un brisis trop raide qui a noyé les lucarnes de maçonnerie... Ce bâtiment du XVII^e siècle renferme encore un magnifique escalier Louis XIV à rampe de fer forgé qui, lui, n'a pas été encore vandalisé.

- 4, avenue de La Motte Picquet (7^e arr.) (98.23561), voici un petit hôtel particulier vers 1870-1880, propriété de religieuses qui quittent le quartier et ont vendu à une société. MM. Gady et Rolland ont visité les lieux ; on demande une surélévation d'un étage carré sur l'avenue, donc en face des Invalides. Cette surélévation doit se faire, non par un retrait avec balcon qui serait un non-sens, mais à l'aplomb de l'actuelle façade, en pierre et dans le même style, avec pose de lucarnes de charpente sur le nouveau comble. Si elle devait être bien exécutée, ce serait une opération satisfaisante.

- 2, boulevard de La Tour-Maubourg, 43-45, quai d'Orsay et 1, rue Desgenettes (7^e arr.) (98.23347), il s'agit d'un ancien hôtel particulier fin XIX^e de style néo-Louis XVI, en partie altéré mais dont les décors intérieurs (grand escalier, salons à boiseries, cheminées...) subsistent en bon état. Le projet est confié au cabinet Ory, qui nous a promis la conservation intégrale de ces décors, lors d'une visite sur les lieux avec l'architecte des Bâtiments de France et M. Gady.

- 104, avenue des Champs-Élysées et 2, rue de Washington (8^e arr.) (98.23525), je vous montre un immeuble signé « DURVILLE » et daté de 1895, pour nos collections d'édifices datés.

- 13, rue Philippe de Girard (10^e arr.) (98.23194), on trouve un ancien couvent du XIX^e siècle, formant un ensemble quelque peu disparate. Une des façades est ornée d'une niche avec une statue de la Vierge à l'Enfant. On demande la restructuration de l'ensemble.

- 7-9, cité de Phalsbourg (11^e arr.) (98.23297) : vous vous souvenez de cette affaire qui a été déjà évoquée à plusieurs reprises. Il s'agit d'un petit bâtiment de deux étages à caractère artisanal, avec façade en pans de bois, construit en 1900. C'est donc un type tout à fait rare. Son propriétaire réclame depuis plusieurs années sa démolition. Dans un premier temps, celle-ci a été refusée par l'architecte des Bâtiments de France, M^{me} Gailly ; puis, son successeur a rendu un avis contraire en affirmant que le bâtiment n'avait pas de caractère... Alors, la Ville de Paris a pris le relais et refusé de laisser démolir l'édifice. Nous avons été saisis de cette affaire afin d'éclairer l'Administration sur l'intérêt du bâtiment, lors de notre séance du mois d'avril dernier. Une nouvelle demande de démolition vient donc d'être déposée et est à l'étude. Nous ne pouvons que renouveler notre vœu de conservation.

M. Robert Werner. - Que va-t-il advenir de l'immeuble ?

M. Maurice Laurent. - Le permis de construire a été délivré au pétitionnaire.

M. Robert Werner. - Voilà qui n'est pas du tout logique... Je regrette cette démolition. L'Administration, puis la Commission ont eu raison de défendre la cité Phalsbourg et il est bien dommage que la Ville n'aille pas jusqu'au bout de sa démarche de conservation.

M. Michel Fleury. - Nous reprenons notre examen :

- 35, rue Blomet (15^e arr.) (98.23349), autre affaire pour laquelle nous avons formé un vœu sur la proposition de M. Joste : il s'agit de la maison voisine du Bal Nègre ², qui forme avec une lui un seul édifice. C'est une petite maison basse datée de 1800, au comble de vieilles tuiles et à lucarne à auvent. Dans la cour, en arrière, se dresse un immeuble Louis-Philippe sans grand caractère. Nous avons de vives inquiétudes sur son sort. Finalement, le pétitionnaire a décidé d'entreprendre une réhabilitation sobre et de rendre l'ensemble à l'habitation. Cette rénovation offre un autre avantage : elle « fixe » en quelque sorte le n° 33, voisin, et l'ensemble se trouve ainsi relativement protégé. Rappelons que la C.O.R.E.P.H.A.E. n'a pas considéré comme digne d'une inscription à l'Inventaire cet ensemble typique de l'ancien village de Vaugirard, pourtant l'un des derniers vestiges de constructions anciennes du quartier.

- Au 5, rue de Franqueville (16^e arr.) (98.23214), voici un immeuble signé « SELONIER ET DEPUSSÉ » et daté de 1925.

-51, avenue des Ternes (17^e arr.) (98.23323), il s'agit d'un immeuble de rapport à façade de pierre de taille, datant du Second Empire. Un premier permis, aujourd'hui heureusement abandonné, prévoyait la démolition totale. L'actuel projet conserve la façade et remodèle la parcelle, qui est assez profonde et renferme un E.V.I.P., soit un « espace vert intérieur protégé » (en français, un jardin). La façade sera surélevée d'un étage carré de pierre derrière un balcon en léger retrait, suivant une pratique courante du XIX^e siècle. L'ensemble, vu avec l'architecte des Bâtiments de France M^{me} Minier, semble satisfaisant.

- 42-44, avenue de Villiers (17^e arr.) (98.23520), je vous montre, pour son style, ce petit hôtel néo-Louis XII de brique et pierre, qui n'est pas menacé.

- 8, rue Émile Duployé (18^e arr.) (98.23517), un opération de logements sociaux de l'O.P.A.C. entraîne de nombreuses destructions dans le quartier. Cet immeuble du milieu du XIX^e siècle, situé à l'angle avec un pan coupé et un comble en malle intéressant, sera vidé mais ses façades seront conservées, ce dont il y a lieu de se réjouir. Il est en effet bien percé.

- Au 45, rue Myrrha et 31, rue des Gardes (18^e arr.) (98.23512), en revanche, l'opération « Château Rouge » condamne ce petit immeuble du XIX^e siècle, bien bâti et en bon état : l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

2. VOIR DELALANDE (Yannick), *Le Bal Nègre*, dans *Sites et Monuments*, n°161, avril-juin 1998, pp. 9-12.